

PREFET DU JURA

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

A 2018- 1275

Objet : Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles R 723-57 à R 723-60 ;
VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;
A l'occasion de la promotion du 4 décembre 2018 ;
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers est décernée aux personnes dont les noms suivent et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médailles GRAND OR

Lieutenant-Colonel	Claude	FEUVRIER	D.D.S.I.S	MONTMOROT
Lieutenant	Martial	MONNIER-BENOIT	C.I.S.	FONCINE-LE-HAUT

Médailles d'OR

Lieutenant	Fabrice	BERTHET	C.I.S.	BEAUFORT
Sapeur 1 ^o classe	Philippe	BOURGEOIS	C.I.S.	FONCINE LE HAUT
Sapeur	Christian	BURGEOD	C.I.S.	ST AMOUR
Sapeur 2 ^o classe	Christophe	CHARTON	C.P.I.	GRANDE RIVIERE
Lieutenant	Jérôme	CLEMENT	C.I.S.	COMBES SEPTMONCEL LAMOURA
Adjudant-Chef	Laurent	DOLE	C.I.S.	SALINS-LES-BAINS
Lieutenant	Christophe	DUGOIS	C.I.S.	LORETTE
Adjudant	Jean-Marie	GUYON	C.I.S.	LE FINAGE
Adjudant-Chef	Thierry	LAMARD	C.I.S.	BLETTERANS
Sergent-Chef	Jean-François	PELOT	C.I.S.	THERVAY
Caporal-Chef	François	PONCET	C.S.P.	LONS LE SAUNIER

Médaille d'ARGENT

Sapeur 1° classe	Caroline	BAILLY-SALINS	C.I.S.	LES ROUSSES
Sergent	Sébastien	BIAUSQUE	C.I.S.	MONT-SUR-MONNET
Sapeur 2° classe	Pierre	BOUVET	C.P.I.	GRANDE RIVIERE
Sapeur 2° classe	Emmanuel	CART-LAMY	C.P.I.	GRANDE RIVIERE
Adjudant-Chef	Yann	CLEON	C.I.S.	CHAUSSIN
Sapeur 2° classe	Laurent	CREVOISIER	C.P.I.	GRANDE RIVIERE
Sapeur 1° classe	David	FERNOUX	C.P.I.	VILLEVIEUX
Adjudant	Julien	FUSILLIER	C.I.S.	ORCHAMPS
Sapeur 2° classe	Nicolas	GREGIS	C.P.I.	CHATEAU DES PRES
Caporal-Chef	Bertrand	GRILLET	C.I.S.	CHAUX
Adjudant-Chef	Régis	GUYARD	C.I.S.	FONCINE LE HAUT
Médecin Commandant	Jean	MENESTRIER	C.I.S.	MONT-SUR-MONNET
Adjudant	Thomas	MOUNIER	C.I.S.	SAINTE JULIEN
Sapeur 2° classe	Lionel	PACHECO	C.P.I.	CHATEAU DES PRES
Sapeur 1° classe	Philippe	PELLETIER	C.I.S.	SAINTE AMOUR

Médaille de BRONZE

Sapeur 1° classe	Blandine	ANTOINE	C.I.S.	LES ROUSSES
Caporal-Chef	Romain	BASTIEN	C.I.S.	BLETTERANS
Sergent	Corentin	BERGER	C.I.S.	LORETTE
Sergent	Hervé	BOFF	C.S.P.	CHAMPAGNOLE
Infirmier	Maryline	BOYER	C.I.S.	ARLAY
Caporal	Guillaume	BUFFARD	C.I.S.	LONGCHAUMOIS
Infirmier	Sarah	CANNARD	C.I.S.	POLIGNY
Sapeur 1° classe	Emilie	DACLIN	C.I.S.	LORETTE
Sergent	Grégory	DELVAL	C.I.S.	SAINTE-AUBIN
Sapeur 1° classe	Laure	DURAND	C.I.S.	MONT SOUS VAUDREY
Sapeur 2° classe	Laurent	FAVIOLE	C.P.I.	CHATEAU DES PRES
Sapeur 2° classe	Marie	FAVIOLE	C.P.I.	CHATEAU DES PRES
Sapeur 1° classe	Jérôme	GAUTHIER	C.I.S.	SIROD
Sapeur 1° classe	Olivier	GENIN	C.I.S.	BELLEFONTAINE
Sapeur 1° classe	Elodie	GRANDCLEMENT	C.I.S.	LES COULOIRS
Caporal-Chef	Etienne	GRANDVAUX	C.I.S.	SAINTE LAURENT EN GRANDVAUX
Sapeur 2° classe	Valentin	GROS	C.I.S.	VOITEUR DOMBLANS

Sergent	Anthony	GROSTABUSSIAT	C.I.S.	COMBES SEPTMONCEL LES MOUSSIÈRES
Caporal-Chef	Marion	GUILLARD JEANNIN	C.I.S.	PLATEAU DE NOZÉROY
Sapeur 2° classe	Brice	UILLEMIN	C.P.I.	VILLEVIEUX
Caporal	Cyril	GUILLIN	C.I.S.	MONT SOUS VAUDREY
Caporal-Chef	Tom	HUGUES-DISSILE	C.I.S.	PLATEAU DE NOZÉROY
Caporal	Florian	LOUIS	C.I.S.	ARINTHOD
Sapeur 1° classe	Julia	LOUIS	C.I.S.	LE FINAGE
Sergent	Benjamin	MARILLET	C.S.P.	LONS LE SAUNIER
Sapeur 1° classe	William	MEUNIER	C.I.S.	POLIGNY
Sapeur 1° classe	Hugo	MOISSONNIER	C.I.S.	SAINT AMOUR
Sergent-Chef	Mélanie	MORIN	C.I.S.	ARBOIS
Sapeur 1° classe	Thérèse	MOYNE	C.I.S.	LORETTE
Sapeur 1° classe	Carolane	RATTE	C.I.S.	PLATEAU DE NOZÉROY
Sapeur 1° classe	Florent	ROLET	C.I.S.	LORETTE
Sergent	Julien	ROYER	C.I.S.	CHAUSSIN
Sergent	Benoît	SERMIER	C.I.S.	LORETTE
Caporal	Matthieu	SERMIER	C.I.S.	LORETTE
Sergent	Gwenaël	TAUPIN	C.I.S.	LORETTE
Sergent	Guillaume	VERRO	C.I.S.	ARINTHOD

Article 2 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers se perd de plein droit :

- par une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- par la résiliation de l'engagement par suite de sanction disciplinaire ;
- par révocation.

Elle peut, en outre, être retirée par arrêté du préfet :

- pour toute autre condamnation ;
- pour indignité dûment constatée ;
- à la suite d'une sanction disciplinaire.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, Monsieur le Sous-Préfet de Dole, Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Lons le Saunier, le

15 NOV. 2018

Le Préfet



Richard VIGNON